

Le 03 juin 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIERE, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Pierre CLAVEL à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY

OBJET : Admission en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en date du 02 mai 2025, la comptable publique lui a communiqué une liste des titres de recettes qu'elle n'est pas parvenue à encaisser malgré le bon accomplissement des démarches de recouvrement vis-à-vis des débiteurs.

Toutes les voies d'exécution ayant été épuisées, sans pour autant aboutir au recouvrement de ces créances, la comptable publique a proposé des listes de titres et sollicite :

- l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour lesquelles aucune action de recouvrement n'est possible en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou de leur disparition ;
- l'annulation des créances éteintes ayant fait l'objet soit d'une procédure en rétablissement personnel soit d'une procédure collective.

La créance éteinte s'impose à la Commune et au comptable et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Créances éteintes :

Année Exercice	Référence	Reste dû	Motifs
2022	126	30,80	Validation RP sans LJ
2022	520	52,80	Validation RP sans LJ
2023	8	79,20	Validation RP sans LJ
2023	59	30,80	Validation RP sans LJ
2023	113	52,80	Validation RP sans LJ
2023	121	4,40	Validation RP sans LJ
2023	154	17,60	Validation RP sans LJ
2023	204	8,80	Validation RP sans LJ
2023	232	44,00	Validation RP sans LJ
2023	269	26,40	Validation RP sans LJ
2023	404	22,10	Validation RP sans LJ
2024	5	18,00	Validation RP sans LJ
TOTAL		387,70 €	

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250610-34-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

042002 SGC LOIRE SUD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLESCollectivité : 23000 - Commune de LA FOUILLOUSE -N° de la liste : 7452561032

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A Firminy le 02/05/2025
Mathieu EGRAZ
Inspecteur des finances publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	528,36 €	
6542	0,00 €	
Total	528,36 €	527,36

A La Fouillouse, le 03/06/25
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



P. BOUCHET, Le Maire

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250610-34-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet</u>
2023	T-225-1		DELTINGER Christelle	RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINES	6541	26,40			
			Total pour DELTINGER Christelle				26,40			
2024	T-455-1		EDU ENCHAMA Joanna	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	18,00			
2025	T-5-1		EDU ENCHAMA Joanna	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	27,00			
2023	T-198-1		EDU ENCHAMA Joanna	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	30,80			
2024	T-205-1		EDU ENCHAMA Joanna	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	36,00			
2024	T-20-1		EDU ENCHAMA Joanna	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	63,00			
2024	T-254-1		EDU ENCHAMA Joanna	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	67,50			
2024	T-176-1		EDU ENCHAMA Joanna	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	72,00			
			Total pour EDU ENCHAMA Joanna				314,30			
2022	T-297-1		FAIZ Mahjouba	RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINES	6541	8,80			
			Total pour FAIZ Mahjouba				8,80			
2022	T-298-1		GONCALVES Alberto	RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINES	6541	8,80			
2024	T-48-1		GONCALVES Alberto	RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINES	6541	9,00			
			Total pour GONCALVES Alberto				17,80			
2023	T-78-1		HLM BATIR ET LOGER	RAR inférieur seuil poursuite	99-Revenus des immeubles	6541	1,00		X	
			Total pour HLM BATIR ET LOGER				1,00			
2023	T-200-1		MEKKI Chahinez	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	17,60			
2023	T-228-1		MEKKI Chahinez	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	44,00			
2023	T-266-1		MEKKI Chahinez	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	44,00			
2023	T-151-1		MEKKI Chahinez	Combinaison infructueuse d actes	83-CANTINES	6541	40,96			
			Total pour MEKKI Chahinez				146,56			
2024	T-126-1		NADOUR Charazad	RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINES	6541	4,50			
2024	T-81-1		NADOUR Charazad	RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINES	6541	9,00			
			Total pour NADOUR Charazad				13,50			
			TOTAL DE LA LISTE				528,36		528,36	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042 214 200974-20250610-34-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Service de Gestion Comptable Loire Sud
14 rue de la Tour de Varan
CS 30140
42700 FIRMINY
Tél :04-77-61-00-56
Courriel : t042002@dgfip.finances.gouv.fr

CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 23000 – LA FOUILLOUSE

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

A FIRMINY, le 17 mai 2025
Mathieu EGRAZ, Inspecteur des finances publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6542	387,70 €	
Total	387,70 €	387,70 €

A La Fouillouse Le 03/06/25
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
P. BOUCHET, Le Maire



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250610-34-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	126	ROSSI Mannon	30,80	Validation RP sans LJ			
2022	520	ROSSI Mannon	52,80	Validation RP sans LJ			
2023	8	ROSSI Mannon	79,20	Validation RP sans LJ			
2023	59	ROSSI Mannon	30,80	Validation RP sans LJ			
2023	113	ROSSI Mannon	52,80	Validation RP sans LJ			
2023	121	ROSSI Mannon	4,40	Validation RP sans LJ			
2023	154	ROSSI Mannon	17,60	Validation RP sans LJ			
2023	204	ROSSI Mannon	8,80	Validation RP sans LJ			
2023	232	ROSSI Mannon	44,00	Validation RP sans LJ			
2023	269	ROSSI Mannon	26,40	Validation RP sans LJ			
2023	404	ROSSI Mannon	22,10	Validation RP sans LJ			
2024	5	ROSSI Mannon	18,00	Validation RP sans LJ			



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250610-34-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025